

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 6

Nombre de suffrages : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BARRERE Marie.

Etaient présents :

Mme BARRERE Marie, M. JAEN Cédric, M. MORICE Michel, Mme RIEU Marie-Andrée, Mme TRILHE Rachel, M. ZARATE Jean-Louis

Procuration(s) :

Mme JAEN-CELLA Emilie donne pouvoir à M. JAEN Cédric

Date de convocation

19/06/2025

Etai(ent) absent(s) :

M. FERRADOU Fabien, M. FOURCASSIER Cédric, Mme JAEN-CELLA Emilie

Date d'affichage

19/06/2025

Etai(ent) excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

30/06/2025

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MORICE Michel

et publication du :

30/06/2025

Numéro interne de l'acte : 2025-24

Objet : Approbation du principe d'implantation d'une stèle dans l'espace commémoratif dans l'enceinte du cimetière Communal par l'association "Le Souvenir Français"

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association « Le Souvenir Français » souhaite intervenir dans l'enceinte du cimetière Communal afin d'y installer une stèle commémorative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du cimetière Communal,

Considérant l'intérêt patrimonial et mémoriel de cette démarche,

Considérant que l'implantation de cette stèle nécessite l'accord préalable du Conseil Municipal sur le principe de l'intervention dans le cimetière Communal,

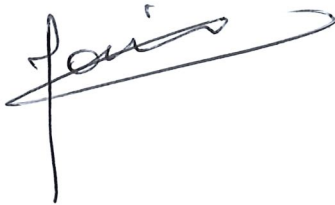
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le principe d'implantation d'une stèle dans l'espace commémoratif dans l'enceinte du cimetière Communal par l'association « Le Souvenir Français » ;
- **Autorise Madame le Maire** à engager toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet, notamment à donner l'autorisation écrite d'intervention, à fixer l'emplacement précis et à veiller au respect des prescriptions réglementaires et esthétiques applicables ;

- **Dit** que la pose effective de la stèle sera soumise à l'approbation du Maire, conformément à la réglementation en vigueur (article R.223-8 du CGCT), et après présentation du projet détaillé.
- **Attribution** d'une subvention supplémentaire de 100 euros pour cette action spéciale.

VOTE : Adoptée à l'unanimité pour: 7, Contre: 0, abstention:0

Le Secrétaire de séance,
Mr Michel MORICE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Sainte-Livrade le 27 juin 2025
Le Maire, Marie BARRERE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'actes fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Cimetière de
Sainte-Livrade

N° SL-2-48-44

BOUET
Jean-Marie
Grand Oncle
de FORCHERON
Josette



N° SL-2-47-13
THOULOUSE
Rosalie
Veuve de
THOULOUSE
Gabriel

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 031-213104961-20250625-2025_24-DE

S2LO

2012
2012
2012

Jean-Baptiste Gabriel
THOULOUSE
1883 - 1918

Jean-Baptiste
BOULET
1878 - 1918

Morts pour la France



Plaque funéraire 100% personnalisée

Matière : Plexiglass

Dimensions : 30 x 20 cm

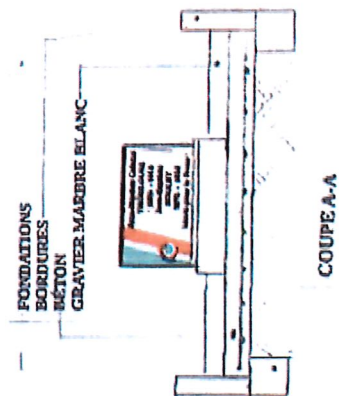
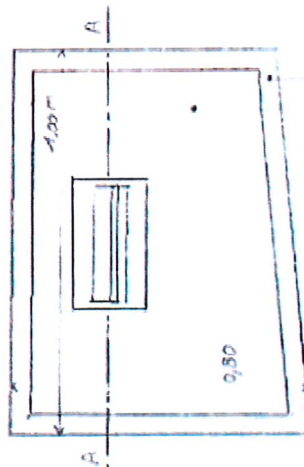
Système de fixation : Pieds noirs

Modèle 014 00004

0000000000

CIMETIERE DE SAINTE-LIVRADE

Jean-Baptiste Gabriel
THOULOUSE
1883 - 1918
Jean-Baptiste
BOULET
1878 - 1918
Morts pour la France



Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 031-213104961-20250625-2025_24-DE

S²LO

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 031-213104961-20250625-2025_24-DE



**Jean Baptiste Gabriel
THOULOUSE
1883 - 1918**

**Jean-Marie BOULET
1878 - 1918**

**À tous les Saint-Livradais
Morts pour la France**

